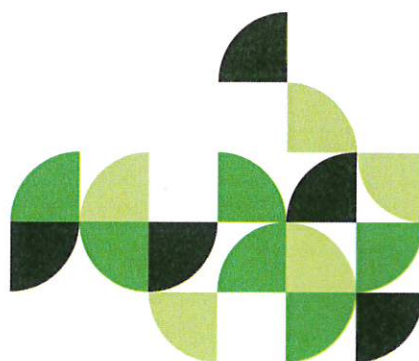


Dispositif

« Grands rouleurs »

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

- Formulaire de demande d'aide
- Attestation sur l'honneur
- Règlement



1. Coordonnées du demandeur :

Civilité

☐ Monsieur☐ Madame

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Commune.....

Téléphone.....

Mail.....

Date de naissance

2. Demande d'aide financière concernant l'acquisition suivante :

☐ Je sollicite une aide de Flers Agglo d'un montant forfaitaire de 100 €, en complément de l'indemnité carburant qui m'a été accordée par l'État au titre du dispositif destiné aux travailleurs "grands rouleurs".

Pièces à fournir :

- Ce formulaire de demande d'aide, l'attestation sur l'honneur et le règlement dûment complétés, datés et signés.
- La copie de la notification de l'aide accordée par l'Etat
- La copie d'un **justificatif de domicile** sur le territoire de Flers Agglo de moins de 3 mois, (*facture d'eau / gaz / électricité de moins de 3 mois*),
- Un relevé d'identité bancaire, postal ou IBAN

L'aide ne pourra être attribuée qu'en complément de l'aide versée par l'Etat pour le même objet depuis le mois d'avril 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, aux particuliers habitants sur le territoire de Flers Agglo.

Les demandes sont instruites par le Service Financier de Flers Agglo dans leur ordre d'arrivée, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible*.

Le bénéficiaire de l'aide sera informé par mail ou par courrier des suites données à sa demande, une fois son dossier complet.

** Lorsque l'enveloppe financière annuelle sera entièrement consommée plus aucune aide ne pourra être octroyée aux habitants de Flers Agglo avant la fin de l'année N.*

3. Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e)..... Certifie sur l'honneur

- ☐ être bénéficiaire de l'indemnité carburant versée par l'État au titre du dispositif destiné aux travailleurs "grands rouleurs"
- ☐ L'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de l'aide.

Je soussigné(e)..... m'engage sur l'honneur

- À ne percevoir qu'une seule aide annuelle de Flers Agglo, objet de la demande d'aide,
- À transmettre à Flers Agglo tout document nécessaire à l'étude de mon dossier,

Fait à :

Le :

Signature :

"Les données personnelles que vous fournissez à l'appui des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide, sont traitées par Flers Agglo pour l'octroi d'une aide Grands Rouleurs. Ces données sont conservées pour répondre à une mission d'intérêt public pendant une durée de 3 ans et sont supprimées au-delà de cette durée. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: rgpd@cdg61.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL."

1. Objet de l'aide

Flers Agglo institue une aide financière forfaitaire de 100 € au bénéfice des habitants du territoire ayant obtenu l'indemnité carburant de l'État destinée aux travailleurs « grands rouleurs » depuis le 1^{er} juillet 2026.

Cette aide communautaire est versée en complément de l'indemnité attribuée par l'État.

2. Conditions d'attribution

Pour bénéficier de l'aide, le demandeur doit :

- être une personne physique ;
- résider à titre principal dans l'une des communes membres de Flers Agglo à la date du dépôt de la demande ;
- justifier de l'attribution effective de l'indemnité carburant de l'État au titre du dispositif national applicable aux travailleurs « grands rouleurs ».

Les conditions d'éligibilité à l'indemnité de l'État sont celles définies par la réglementation nationale en vigueur. Le demandeur doit notamment avoir été reconnu bénéficiaire de cette indemnité par l'administration compétente.

Une seule aide de Flers Agglo peut être attribuée par bénéficiaire au titre du présent dispositif.

3. Montant et enveloppe budgétaire

Le montant de l'aide communautaire est fixé à **100 € par bénéficiaire**.

Le dispositif est mis en œuvre dans la limite d'une enveloppe budgétaire totale de **20 000 €**, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil communautaire.

Les demandes complètes sont traitées selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des crédits disponibles. Lorsque l'enveloppe est entièrement consommée, aucune nouvelle aide ne peut être attribuée au titre du dispositif.

4. Constitution du dossier

Le demandeur transmet à Flers Agglo un dossier comprenant :

1. le formulaire de demande dûment complété, daté et signé ;
2. l'attestation sur l'honneur figurant dans le formulaire ;
3. une copie de la notification ou de tout justificatif délivré par l'administration établissant l'attribution de l'indemnité carburant de l'État ;
4. un justificatif de domicile de moins de trois mois établi au nom du demandeur, permettant de vérifier sa résidence sur le territoire de Flers Agglo ;
5. un relevé d'identité bancaire (RIB), postal ou tout document comportant l'IBAN du demandeur.

Un courriel d'information de la DGFIP peut être produit s'il permet d'identifier le bénéficiaire et confirme l'attribution de l'indemnité. Le demandeur peut masquer les informations bancaires et les opérations sans lien avec la demande.

La collectivité peut solliciter toute pièce complémentaire nécessaire à l'instruction.

5. Dépôt du dossier

Les demandes peuvent être déposées jusqu'au **31 décembre 2026 inclus**, sous réserve de l'épuisement préalable de l'enveloppe budgétaire.

Le dossier peut être transmis :

- de préférence, par courrier électronique à l'adresse : aidegrandsrouleurs@flers-agglo.fr
- ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Flers Agglo — Service Financier

41 rue de la Boule — CS 149

61103 Flers Cedex

Mention sur l'enveloppe : « **Aide grands rouleurs** »

Les dossiers sont instruits par le service financier de Flers Agglo dans leur ordre d'arrivée. La date de réception du dossier complet détermine son rang d'instruction.

Si le dossier est incomplet, Flers Agglo informe le demandeur des pièces manquantes. Celui-ci dispose d'un délai d'un mois à compter de cette demande pour compléter son dossier. À défaut de réception des pièces dans ce délai, la demande peut être classée sans suite.

6. Modalités d'attribution et de versement

Le versement de l'aide interviendra après étude du dossier complet par le service Financier de Flers Agglo et ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée pour cette opération*. Le demandeur est informé par courrier électronique ou par courrier des suites données à sa demande.

****Lorsque l'enveloppe financière annuelle sera entièrement consommée plus aucune aide ne pourra être octroyée aux habitants de Flers Agglo avant la fin de l'année N.***

Flers Agglo, après vérification du respect des obligations qui lui sont faites verse au bénéficiaire l'aide de 100 € sur le compte bancaire figurant sur le RIB fourni dans le dossier d'aide.

7. Données personnelles

Depuis mai 2018, Flers Agglo a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD), conformément aux mesures définies par le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Flers Agglo met tout en œuvre pour assurer la sécurité et la protection des données à caractère personnel qui lui sont confiées, dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, de la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016.

A Flers, le 12 Octobre 2026

Le Président

Jérémy PREVOST



A....., le.....

Signature du demandeur

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »